RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 18 décembre 2023 relatif à la composition de la formation spécialisée du comité social d'administration de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse

NOR: JUSF2334534A

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1er au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès de la directrice de la protection judiciaire de la jeunesse.

Vu l'arrêté du 4 septembre 2023 relatif à la composition de la formation spécialisée du comité social d'administration de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse.

ARRETE:

Article 1er

Sont élues représentants du personnel au sein de la formation spécialisée du comité social d'administration de la protection judiciaire de la jeunesse les personnes suivantes :

Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT-PJJ) :

☐ Titulaires :	Madame Aurélie GRIES Monsieur Sébastien VILLANOVA Monsieur Josselin VALDENAIRE
☐ Suppléants :	Madame Aurélie POSADZKI Madame Cécile ROUIBAH Monsieur Jili BIET

Pour l'Union nationale des syn jeunesse (UNSA- SPJJ) :	ndicats autonomes – Syndicat de la protection judiciaire de la
☐ Titulaire :	Monsieur Ivan BATTUT
☐ Suppléant :	Madame Béatrice BRIOUT
	personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de cale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :
☐ Titulaires :	Madame Fatima OULHACHMI Monsieur Mathieu MOREAU Monsieur Vincent FRITSCH
Suppléants :	Madame Marielle HAUCHECORNE Monsieur Marc HERNANDEZ Monsieur Nouredine NEFRA
Pour Force Ouvrière Justice – Pr	rotection judiciaire de la jeunesse (FO Justice PJJ) :
☐ Titulaires :	Madame Asma GACEM Monsieur Jordaïne BENFIALA
Suppléants :	Monsieur Abdel-Hamid HASNAOUI Monsieur Medjid MOUHOUB
Pour la Confédération française d	démocratique du travail (CFDT Interco) :
☐ Titulaire :	Monsieur Frédéric GAUTIER
☐ Suppléant :	Monsieur Michel TISSIER-BEAUMONT
	Article 2
L'arrêté du 4 septembre 2023 s	susvisé est abrogé.
	Article 3
La directrice de la protection arrêté.	judiciaire de la jeunesse est chargée de l'exécution du présent
Fait le 18 décembre 2023	
	La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse

Caroline NISAND